

La lettre du Président

Chers Présidents, Chers Professeurs,

Comme chaque année, j'attire votre attention sur le « livret du licencié » : il vous permet d'informer **légalement** vos adhérents à l'occasion de leur demande de licence (article L321-1 et suivants du Code du Sport).

Il est donc essentiel que **chacun des pratiquants de votre club reçoive ce document complet**. Chaque demande doit vous être retournée dûment complétée et **signée par votre adhérent ou son représentant légal**. Nous nous efforçons autant que possible, de rendre ces documents administratifs plaisants et simples d'utilisation. En retour, nous vous ferons parvenir les cartes de licences et les documents de passeports sportifs personnalisés de la nouvelle saison.

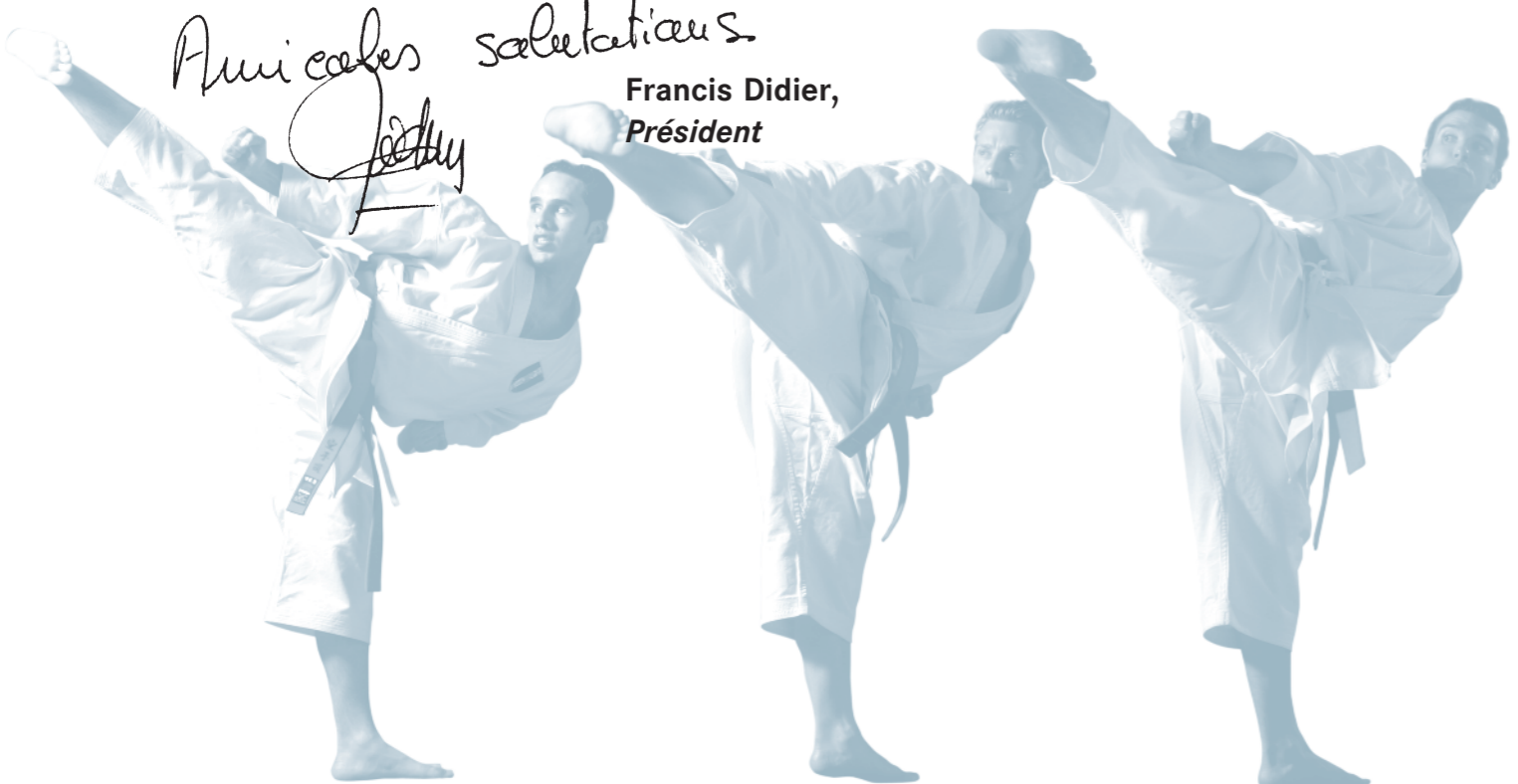
Grâce à vous, à votre dynamisme et à votre volonté associative, votre fédération est parmi les plus représentatives du mouvement sportif, tant dans le domaine sportif qu'en garante de la tradition martiale, mais aussi en termes de représentativité auprès des institutions.

La F.F. Karaté, son Comité Directeur, vos Liges et Départements **sont à votre disposition**. Quel que soit votre style ou la discipline que vous animez, nous nous efforcerons de répondre aux demandes de chacun d'entre vous. N'hésitez pas à nous contacter.

Je vous prie d'agréer, Chers Présidents, Chers Professeurs, à l'expression de mes salutations sportives les meilleures.

Amicales salutations

Francis Didier,
Président



Licences 2008-2009

POUR CETTE NOUVELLE SAISON SPORTIVE, VOTRE « PACK LICENCES » CONTIENT :

Ce document « livret du club »



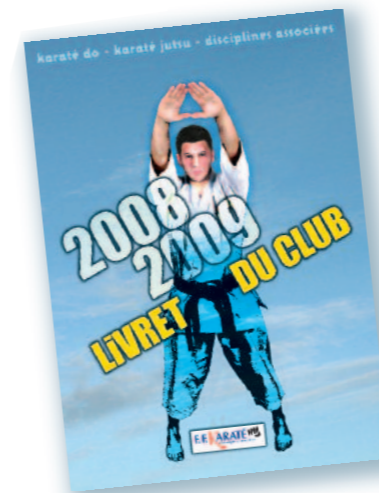
Des « livrets du licencié »



Une ou plusieurs planches d'étiquettes adhésives de vos licenciés de la saison dernière.



Des bordereaux de versement à remplir sur les deux parties.



POUR CONTACTER LE SERVICE LICENCES EN DIRECT :

0 820 200 651

N° INDIGO - 0,09€ TTC/minute à partir d'un poste fixe

LES LICENCES 2008/2009 COMMANDÉES AVANT FIN JUILLET 2008. VOUS SERONT ADRESSÉES DÈS LA RENTRÉE, EN SEPTEMBRE

Comment obtenir vos licences ?

- 1** Vous remettez un « livret du licencié » à chacun de vos adhérents, avec son étiquette adhésive s'il s'agit d'un renouvellement de licence.
- 2** Votre ancien adhérent colle l'étiquette sur la « demande de licence » figurant dans son livret, le cas échéant indique les modifications, et signe le document qu'il vous remet. Votre nouvel adhérent complète la « demande de licence » figurant dans son livret, la signe et vous la remet.
- 3** Vous collectez les « demandes de licences », vérifiez qu'elles soient dûment signées et vous les adressez à la F.F. Karaté **Porte d'Orléans, 39 rue Barbès, 92 120 Montrouge** accompagnées du « bordereau de versement » et de votre règlement.
- 4** La F.F. Karaté vous retourne vos cartes de licences personnalisées ainsi que vos documents de passeports sportifs.

Tableau de calcul*

LICENCES	EUROS	LICENCES	EUROS
1	32	26	832
2	64	27	864
3	96	28	896
4	128	29	928
5	160	30	960
6	192	31	992
7	224	32	1024
8	256	33	1056
9	288	34	1088
10	320	35	1120
11	352	36	1152
12	384	37	1184
13	416	38	1216
14	448	39	1248
15	480	40	1280
16	512	41	1312
17	544	42	1344
18	576	43	1376
19	608	44	1408
20	640	45	1440
21	672	46	1472
22	704	47	1504
23	736	48	1536
24	768	49	1568
25	800	50	1600

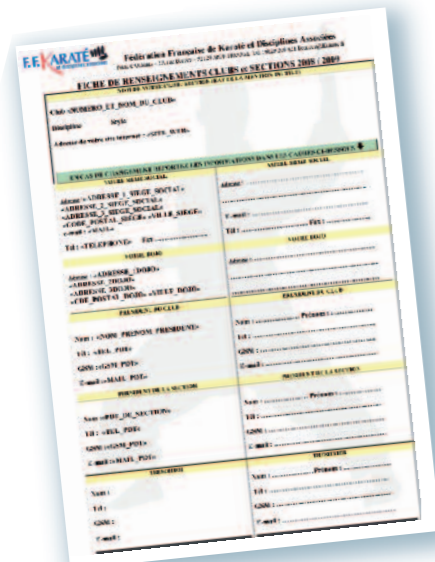
*Ce tableau est donné à titre indicatif et n'a pas de valeur contractuelle.



PHOTOS: DENIS BOULANGER / CONCEPTION: KÉDITIONS / IMPRIMERIE A.G. ROTO (LA FERTÉ-BERNARD)

La fiche de renseignement club

Lors de votre premier envoi, n'oubliez pas de nous adresser votre fiche de renseignements



2008-2009
LIVRET DU CLUB

